

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Hydrogen peroxide

FDS-nombre : 000000022046

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Solstice Advanced Materials US, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : SafetyDataSheet@solstice.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)
H302 Nocif en cas d'ingestion.
Lésions oculaires graves Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur : peroxyde d'hydrogène

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

l'étiquette

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
peroxyde d'hydrogène	7722-84-1 008-003-00-9 01-2119485845-22 231-765-0	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Acute Tox. 4; H332; Inhalation Skin Corr. 1A; H314 STOT SE 3; H335; Système respiratoire Aquatic Chronic 3; H412	>= 25 % - < 35 %	Aquatic Chronic 3; H412:>= 63 % Ox. Liq. 1; H271:>= 70 % Ox. Liq. 2; H272:50 - < 70 % Skin Corr. 1A; H314:>= 70 % Eye Irrit. 2; H319:5 - < 8 % Eye Dam. 1; H318:8 - < 50 % Skin Corr. 1B; H314:50 - < 70 % STOT SE 3; H335:>= 35 % Skin Irrit. 2; H315:35 - < 50 %

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Favorise l'inflammation des matières combustibles.

En cas d'incendie, le produit entretient la combustion.

Substance oxydante

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

Enlever avec un absorbant inerte.
Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'écart des matières combustibles. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
peroxyde d'hydrogène	INRS (FR) VME	1,5 mg/m3 1 ppm		Valeur limité

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
peroxyde d'hydrogène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		1,4 mg/m3	Inhalation	
peroxyde d'hydrogène	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		3 mg/m3	Inhalation	
peroxyde d'hydrogène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,21 mg/m3	Inhalation	
peroxyde d'hydrogène	Consommateurs / Aigu - effets systémiques		1,93 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
-----------	--	-----------

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

peroxyde d'hydrogène	Eau douce: 0,0126 mg/l	
peroxyde d'hydrogène	Eau de mer: 0,0126 mg/l	
peroxyde d'hydrogène	Station de traitement des eaux usées: 4,66 mg/l	
peroxyde d'hydrogène	Sédiment d'eau douce: 0,47 mg/kg	
peroxyde d'hydrogène	Sédiment marin: 0,47 mg/kg	
peroxyde d'hydrogène	Sol: 0,0023 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Lance incendie
Évacuation locale

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

NO-P3

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 1 mm

Combi-Latex 395

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtements étanches

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|-------------------------------|
| (a) État physique | : liquide |
| (b) Couleur | : incolore |
| (c) Odeur | : nauséabonde |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : -26 °C |
| (e) Point/intervalle d'ébullition | : Se décompose par chauffage. |
| (f) Inflammabilité | : Non applicable |

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

(g) Limites inférieure et supérieure d'explo	: Limite d'explosivité, inférieure Non applicable
	: Limite d'explosivité, supérieure Non applicable
(h) Point d'éclair	: Non applicable
(i) Température d'auto-inflammation	: Non applicable n'est pas auto-inflammable
(j) Température de décomposition	: Pas de décomposition en utilisation conforme.
(k) pH	: 2,0 - 4,0 à 20 °C
(l) Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
(m) Solubilité(s)	: Hydrosolubilité: complètement miscible
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
(o) Pression de vapeur	: 93 hPa à 50 °C 18 hPa à 20 °C
(p) Densité et / ou densité relative	: env. 1,11 g/cm ³ à 20 °C
(q) Masse volumique apparente	: Non applicable
(q) Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
(r) Caractéristiques de la particule	: donnée non disponible

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

Tenir à l'écart des agents réducteurs.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

10.5. Matières incompatibles

Poudres métalliques

Agents réducteurs

Contamination

Rouille

Réagit au contact de différents métaux.

Réagit au contact des substances organiques.

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des métaux en poudre.

En tant qu'agent oxydant, attaque les matières organiques telles que bois, papier, matières grasses.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

L'oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 1.190 mg/kg

Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 4.060 mg/kg

Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Cochon d'Inde

Classification: non sensibilisant

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

Méthode d'Essai: Test du micronoyau
Méthode: OCDE Ligne directrice 474
Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%
Résultat: négatif

(f) Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

(g) Toxicité pour la reproduction:

Remarques: donnée non disponible

(h) STOT-exposition unique:

donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

donnée non disponible

(j) Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Valeur: 31,3 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%

CL50

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 16,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)

Valeur: 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%

Toxicité pour les microorganismes:

CE50

Espèce: Pseudomonas putida

Valeur: 11 mg/l

Durée d'exposition: 17 h

Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia pulex

Valeur: 2,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 7,7 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Substance d'essai: peroxyde d'hydrogène, 35%

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:2014

IMDG:2014

IATA:2014

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

IMDG:HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

IATA:Hydrogen peroxide, aqueous solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:5.1 (8)

IMDG: 5.1 (8)

IATA: 5.1 (8)

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG16) - peroxides,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Quantité: 5.000.000 kg Quantité: 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs		Contient des composés qui sont pas dans les listes suivantes

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

peroxyde d'hydrogène : H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion;
comburant puissant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Hydrogen peroxide

31642-1L

Version 2.4

Date de révision
30.07.2025

Remplace 1